



MERVILLA INFO

Mai 2019

DANS CE NUMÉRO

Mot du maire – p 1

Budget communal – p 2

Avancement PLU, PADD – p 5

Bientôt déchargés de la décharge – p 8

A quand la fibre à Mervilla – p 9



Au sujet de la compétence Déchets – p11

Bien vivre ensemble – p13

Naissances, mariages et décès – p15

Fête communale – p15



Mot du maire

Chers Mervillageoises et Mervillageois,
Chers administrés,

Notre bulletin Mervilla info m'offre à nouveau l'occasion de m'adresser à vous.

Début 2019, de nouveaux travaux de sécurisation de nos voies communales ont débuté. La création d'un trottoir au lieu-dit Falcou est terminée et devrait, après régularisation cadastrale, se poursuivre chemin du Moulin début 2020. La création d'un autre trottoir chemin de l'Eglise doit commencer fin 2019.

Suite à l'acquisition d'une parcelle provenant des parties communes des co-lotis du lotissement du Clos du Vallon nécessaire au retournement du TAD, des travaux d'aménagement de la voirie ont été réalisés. Une étude portant sur son accessibilité depuis la côte de Castanet et son coût sont en cours. La suite à donner dépendra aussi de la future réorganisation des nouvelles dessertes du TAD 119.

Concernant le plan local d'urbanisme, malgré les règles qui nous sont imposées, le Conseil Municipal a réaffirmé sa volonté de poursuivre son élaboration avec l'objectif de préserver au mieux le caractère et les intérêts de la commune. Notre rôle utile de proximité nous permet d'être attentifs et nous mettons toute notre bonne volonté à pour préserver au mieux notre actuel cadre de vie.

Enfin, notre fête communale aura lieu cette année le samedi 22 juin place de la Mairie et sera à nouveau l'occasion de se retrouver et de partager ce moment si convivial.

Cordialement

Denis LOUBET

Budget communal

La bonne santé de nos finances, s'explique par l'anticipation de la baisse des dotations de fonctionnement que nous avons compensé par une baisse de nos charges (hors frais de scolarité de nos petits Mervillageois et charges de personnel).

Ce pilotage et cette analyse dynamique, nous permettent de lancer sereinement la deuxième phase de ce mandat.

Dans un premier temps, nous nous sommes concentrés sur la rénovation de l'existant pour pérenniser notre patrimoine communal (Mairie, Eglise, Cimetière).

Nous lançons donc cette année, et planifions pour les 2 prochaines, des travaux de plus grande ampleur portant sur la sécurisation des principaux « chemins », pour lesquels la commune en a la compétence.

① Le budget de fonctionnement.

Dépenses	réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution entre réalisés 2016 et 2018	Budget 2019
Total Charges à Caractère Général	56 058,35 €	52 023,51 €	52 306,63 €	-7%	60 462,30 €
Total Charges Personnel	29 088,19 €	32 632,00 €	34 778,91 €	20%	35 763,43 €
Total Atténuations de produits	2 407,00 €	10 534,00 €	8 302,00 €		
Total Virements à la section d'investissement	- €	- €	- €		35 968,00 €
Total Opération ordre entre section			327,00 €		519,00 €
Total Autres Charges gestion courantes	22 531,51 €	23 272,96 €	23 458,19 €	4%	23 672,03 €
Total Charges Financières	2 494,39 €	2 205,01 €	2 016,18 €	-19%	1 820,93 €
Total Charges	112 579,44 €	120 667,48 €	121 188,91 €	8%	158 205,69 €
Total Charges (hors investissement)	122 789,40 €	133 406,49 €	131 677,85 €		122 237,69 €
Recettes				Evolution entre réalisés 2016 et 2018	Budget 2019
Total Produits des Services	197,00 €	768,08 €	367,43 €	87%	750,00 €
Total Impôts et Taxes	112 849,31 €	102 337,89 €	111 931,34 €	-1%	114 239,00 €
Total Dotations et Participations	19 690,00 €	17 542,00 €	17 291,00 €	-12%	15 414,72 €
Total Produits exceptionnels	4 303,10 €	1 026,41 €	529,00 €	-88%	6 200,00 €
Total Recettes	137 039,41 €	121 674,38 €	130 118,77 €	-5%	136 603,72 €
Synthèse				Evolution entre réalisés 2016 et 2018	
Dépenses	112 579,44 €	120 667,48 €	121 188,91 €	8%	158 400,69 €
Recettes	137 039,41 €	121 674,38 €	130 118,77 €	-5%	136 603,72 €
Résultat Exercice cumulé	24 459,97 €	25 466,87 €	34 396,73 €		12 599,76 €

✓ Les charges.

Des économies ont été réalisées sur des postes récurrents : énergie, maintenance ... mais pas au détriment de notre patrimoine : nous avons lancé des travaux de rénovation et d'investissement (rénovation de la mairie, matériel informatique et sécurisation, ...).

Pour chacun de ces investissements, nous nous sommes, chaque fois, imposé de calculer le retour sur investissement.

- La baisse des charges sur ces postes récurrents montre le bien-fondé de la démarche.

Pour exemple :

Renégociation de contrat d'entretien : - 20 %

Renégociation / résiliation des contrats de maintenance : - 36 %

Refonte de contrats téléphoniques : - 43 %

Hors frais de scolarité, nos charges à caractère général ont baissé de 16 % en 4 ans.

- Des dépenses supplémentaires ont été aussi faites :

Nous avons augmenté notre budget pour la fête du village de 45%, nous budgétisons cette année 2000 euros.

Nos charges de personnel ont augmenté, mais aujourd'hui, nous avons notre secrétaire de mairie, madame Christine Barbet, à temps plein sur notre commune ; ce qui lui permet de pouvoir travailler en mairie quatre jours par semaine.

L'accueil de nos petits villageois dans les écoles environnantes nous coutera cette année **38 000 euros, soit 36 % de plus qu'en 2016**. Il s'agit de notre plus gros poste de dépenses, près de 1/3 de notre budget. Nous avons plus d'enfants inscrits dans les écoles, et c'est une très bonne nouvelle pour la jeunesse et la vie de notre commune.

Nos économies ont donc permis d'absorber cette augmentation.

✓ Les recettes.

Nos dotations ont bien baissé en 4 ans de 15 %.

Ces baisses ont été en partie compensées par une hausse des taxes foncières et taxes d'habitation perçues par la commune (augmentation des taux et du nombre d'habitants).

Nos recettes se trouvent également augmentées grâce aux frais de mutation (part perçue quand il y a vente d'un bien sur la commune). En 2018, nous avons ainsi pu bénéficier de 12 000 euros soit en moyenne 1 000 euros de recette supplémentaire tous les ans.

Cette situation saine, la planification, et la budgétisation des projets nous permettent de **ne pas augmenter la part communale des impôts fonciers et taxe d'habitation pour cette année 2019** et vraisemblablement pour 2020 également.

② Le budget d'investissement.

Notre budget d'investissement est lui aussi équilibré.

L'ensemble des travaux prévus d'ici la fin du mandat est budgétisé et planifié.

Nous n'aurons pas recours à des emprunts, et utiliserons en partie les excédents de fonctionnements constitués au cours des années précédentes.

Dépenses	réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution entre réalisés 2016 et 2018	Budget 2019
Total Charges à Caractère Général	56 058,35 €	52 023,51 €	52 306,63 €	-7%	60 462,30 €
Total Charges Personnel	29 088,19 €	32 632,00 €	34 778,91 €	20%	35 763,43 €
Total Atténuations de produits	2 407,00 €	10 534,00 €	8 302,00 €		
Total Virements à la section d'investissement	- €	- €	- €		35 968,00 €
Total Opération ordre entre section			327,00 €		519,00 €
Total Autres Charges gestion courantes	22 531,51 €	23 272,96 €	23 458,19 €	4%	23 672,03 €
Total Charges Financières	2 494,39 €	2 205,01 €	2 016,18 €	-19%	1 820,93 €
Total Charges	112 579,44 €	120 667,48 €	121 188,91 €	8%	158 205,69 €
Total Charges (hors investisemennt)	122 789,40 €	133 406,49 €	131 677,85 €		122 237,69 €
Recettes				Evolution entre réalisés 2016 et 2018	Budget 2019
Total Produits des Services	197,00 €	768,08 €	367,43 €	87%	750,00 €
Total Impôts et Taxes	112 849,31 €	102 337,89 €	111 931,34 €	-1%	114 239,00 €
Total Dotations et Participations	19 690,00 €	17 542,00 €	17 291,00 €	-12%	15 414,72 €
Total Produits exceptionnels	4 303,10 €	1 026,41 €	529,00 €	-88%	6 200,00 €
Total Recettes	137 039,41 €	121 674,38 €	130 118,77 €	-5%	136 603,72 €
Synthèse				Evolution entre réalisés 2016 et 2018	
Dépenses	112 579,44 €	120 667,48 €	121 188,91 €	8%	158 400,69 €
Recettes	137 039,41 €	121 674,38 €	130 118,77 €	-5%	136 603,72 €
Résultat Exercice cumulé	24 459,97 €	25 466,87 €	34 396,73 €		12 599,76 €

③ Endettement de la commune.

Il nous reste à ce jour 1 seul prêt, souscrit en 2011 et s'achevant en 2026 dont le capital restant dû est de 53 000 euros. Une étude a été faite pour renégocier le taux : il s'avère que cette démarche n'est pas intéressante dans notre cas, car nous ne remboursons désormais quasiment que du capital.

Avancement du PLU et du PADD



Avant chaque réunion de travail relative au PLU, nous nous rappelons quels doivent être les objectifs de notre futur document d'urbanisme :

« La mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) donnera à la commune de Mervilla le moyen de disposer d'un document d'urbanisme qui précisera les axes majeurs de son développement pour les années à venir ainsi que les moyens de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le volet environnement devra :

- *Permettre la mise en place des mesures nécessaires pour le maintien et la sauvegarde des espaces agricoles et boisés qui représentent la plus grande partie du territoire de la commune*
- *Préserver la qualité paysagère pour un cadre de vie qui corresponde à l'identité du village*
- *Protéger les ressources environnementales, patrimoniales et paysagères.*

Le volet urbanisme devra :

- *Envisager une évolution démographique modérée*
- *S'inscrire dans le prolongement de l'habitat résidentiel aéré actuel*
- *Etudier le potentiel des parcelles enclavées dans les zones déjà urbanisées (dents creuses)*
- *Examiner l'emplacement des pixels des futures zones à urbaniser pour ne pas accentuer l'étalement urbain*
- *S'articuler autour des voiries principales et réseaux actuels (eau, électricité, transports publics)*
- *Conserver le système actuel d'assainissement autonome*

Ces nouvelles orientations ne devront pas générer de dépenses trop importantes pour la commune, dépenses auxquelles elle ne pourrait faire face. »

Les grands axes du PADD

ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGERES

AXE 1 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager et agricole

- Préserver l'activité agricole
- Protéger le patrimoine vernaculaire et les chemins de randonnée, marqueurs de l'identité rurale de la commune
- Préserver les points de vue remarquables
- Préserver les jardins paysagers et plantés

AXE 2 : Protéger et valoriser la trame verte et bleue

- Préserver les réservoirs de biodiversité
- Préserver et conforter les continuités écologiques et paysagères

AXE 3 : Tendre vers une limitation de l'empreinte écologique du territoire

- Limiter la consommation d'espace
- Favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le bâti
- Préserver la ressource en eau et maîtriser les rejets dans le milieu

ORIENTATIONS EN TERMES D'URBANISME, DE DEPLACEMENTS ET DE LIEN SOCIAL

AXE 1 : Permettre un développement urbain cohérent et maîtrisé dans le respect de l'identité rurale de la commune

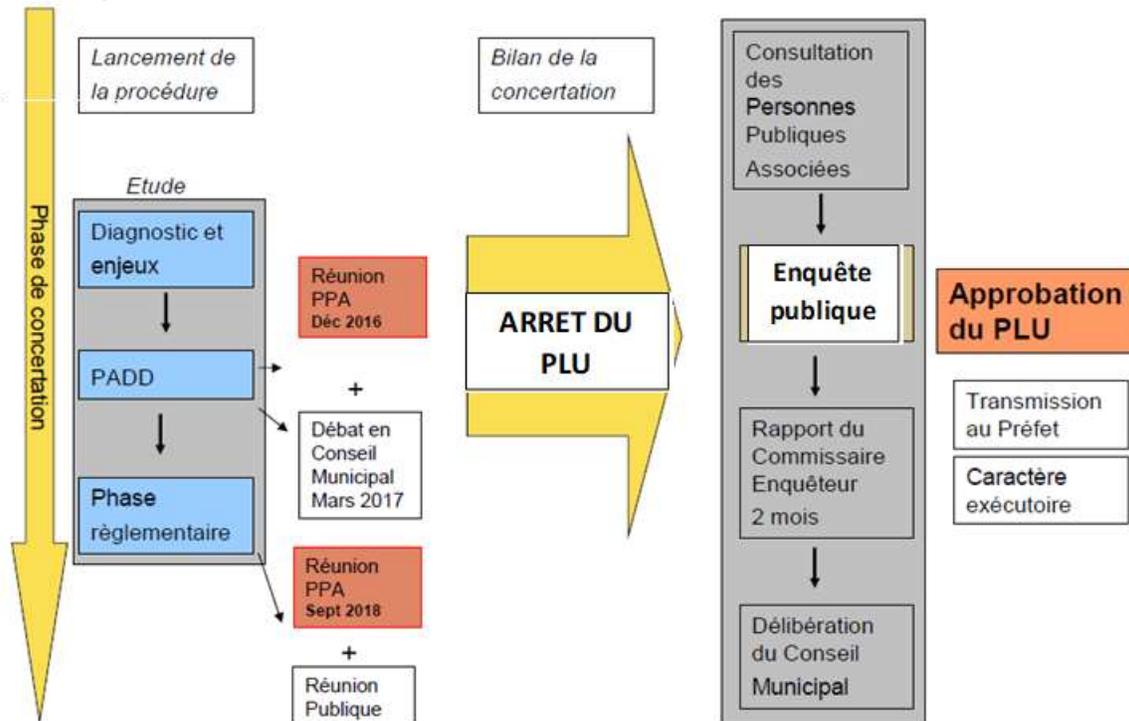
- Créer une véritable centralité
- Assurer une croissance maîtrisée de la population et permettre un développement urbain mesuré
- Optimiser de manière cohérente le potentiel foncier existant dans les hameaux

AXE 2 : Apaiser les déplacements

- Sécuriser les RD et les entrées de village
- Préserver et valoriser les chemins de randonnée connectant les hameaux et convergeant vers le centre du territoire
- Renforcer les transports en commun

AXE 3 : Favoriser le développement des communications numériques

Rétro-planning



Point à date :

✓ **7 septembre 2018** : réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées (PPA) de la traduction réglementaire du PADD (règlement écrit, règlement graphique et OAP) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

- ⇒ Au ce jour, nous n'avons eu de retours que du SICOVAL et de la DDT. Des ajustements sont à faire pour que notre projet puisse être considéré en adéquation avec les documents et directives en vigueur.

Notre commission urbanisme retravaille sur le règlement afin de lever les différents points d'écart, tout en tentant de respecter l'identité de notre commune et le mandat que vous nous avez donné.

L'équilibre entre les demandes publiques et notre souhait de préserver notre croissance modérée et notre environnement est tenu. Nous nous y employons avec toute notre volonté, notre conviction et notre amour pour notre cadre de vie, que nous souhaitons plus que tout préserver.

Nous vous tiendrons informés de nos avancées, de nos difficultés, et organiserons une réunion publique pour vous présenter le projet, dès que nous serons sûrs que les documents présentés pourront faire l'objet d'un accord des Personnes Publics Associés.

Bientôt déchargés de la décharge de Drémil-Lafage ?



Le passé

A l'origine, il s'agissait de traiter des déchets des habitants de quelques dizaines de communes. Le 6 mai 1970, il y a maintenant presque 50 ans, un dépôt d'ordures ménagères fut mis en service. Le 3 octobre 1977, il est venu s'adjoindre une installation de broyage avec enfouissement des déchets traités mécaniquement sur 20 m de hauteur et sur une emprise de 2,8 ha. La décharge a été fermée le 9 septembre 1993, après avoir été recouverte d'une couverture semi-imperméable, constituée de matériaux argileux et de terre végétale. Des travaux de réhabilitation ont eu lieu entre 1998 et 1999 constituant essentiellement dans la construction d'un bassin de retenue des lixiviats, le tout associé à un suivi contraignant comme expliqué ci-dessous.

Le présent

Depuis cette date, mars 1999, la décharge fait l'objet d'un suivi réglementaire, pour une période de 30 ans pour commencer.

Les principaux équipements :

- clôture périphérique avec portail d'accès fermé à clé,
- voie stabilisée pour contourner la zone de stockage des déchets et pour accéder au bassin des lixiviats situé en contre-bas,
- réseau des drains connecté à un bassin de collecte des lixiviats de 180 m³ environ,
- installation de captage et de collecte des biogaz connectée à des événements,
- réseau de fossés périphériques pour la collecte des eaux de ruissellement externes,
- sept piézomètres de contrôle des eaux souterraines.

Le suivi post-exploitation :

- surveillance des émanations toxiques avec une analyse de l'air,
- contrôles avec des prélèvements et analyses des eaux souterraines et des eaux de ruissellement qui transitent à travers la décharge,
- évacuation et traitement des lixiviats (*opération couteuse*),
- entretien et surveillance du site.

Le coeur du problème

Le point sensible de cette décharge, dont la surface est en pente, est essentiellement ses lixiviats toxiques en raison de la présence de métaux lourds en plus d'autres polluants ordinaires.

Le volume des lixiviats varie d'une année à l'autre autour de 4000 m3/an.

L'évacuation de ces lixiviats vers la station de Ginestous nécessite *environ 200 voyages par camion chaque année*, camions qui circulent sur le périphérique et génèrent une pollution additionnelle.

Le futur

La gestion d'un projet, à savoir l'installation d'une station de traitement des lixiviats in situ, a duré plus longtemps que la gestation d'un éléphant (22 mois en Afrique et jusqu'à 28 mois en Asie) !

Le syndicat SSTOM va-t-il pour autant accoucher d'une souris ? Non, et c'est la bonne nouvelle.

Après avoir fait le tour technique de la question, le SSTOM, s'est prononcé pour une installation de traitement des lixiviats in situ. La fiabilité du traitement proposé sur la base d'essais sur les lixiviats représentatifs de la décharge a été vérifiée. Un appel d'offre en bonne et due forme a été effectué et les aspects financiers ont été passés en revue. Au final, un projet détaillé répondant aux multiples critères examinés a été retenu.

Le coût de fonctionnement et l'amortissement de l'installation ne conduiront pas à une augmentation de la redevance de 2,5 euros par an et par habitant mais probablement à une baisse.

La teneur en métaux lourds ne cessant de baisser, nous pouvons espérer à l'horizon de 5-10 ans un arrêt du suivi réglementaire et la disparition de cette question de décharge qui a pesé sur l'activité des communes pendant de longues années.

A quand la fibre à Mervilla ?

100 % du territoire raccordé à la fibre, en seulement 4 ans

Le département de la Haute-Garonne s'est engagé à apporter un Très Haut Débit accessible à l'ensemble des Haut-garonnais-e-s.

Haute-Garonne Numérique, Syndicat Mixte Ouvert, créé en 2015, a pour mission de déployer les solutions d'accès au Très Haut Débit réunissant le département, les Communautés d'agglomération du Mur de Garonne (MUG), SICQVAL et 14 Communautés de communes.

Il bénéficie du soutien financier de l'État, de la Région Occitanie et du département de la Haute-Garonne. Ses actions sont inscrites dans le cadre fixé par le plan « France Très Haut Débit » adopté par l'État.

Dès sa création, Haute-Garonne Numérique a engagé une phase de déploiement pour l'ensemble des communes du département qui ne disposent pas d'un débit suffisant (hors Toulouse).

bénéficiera d'une amélioration significative (de 4 à 30 Mbps) par le déploiement de solutions intermédiaires cuivre et hertzienne.

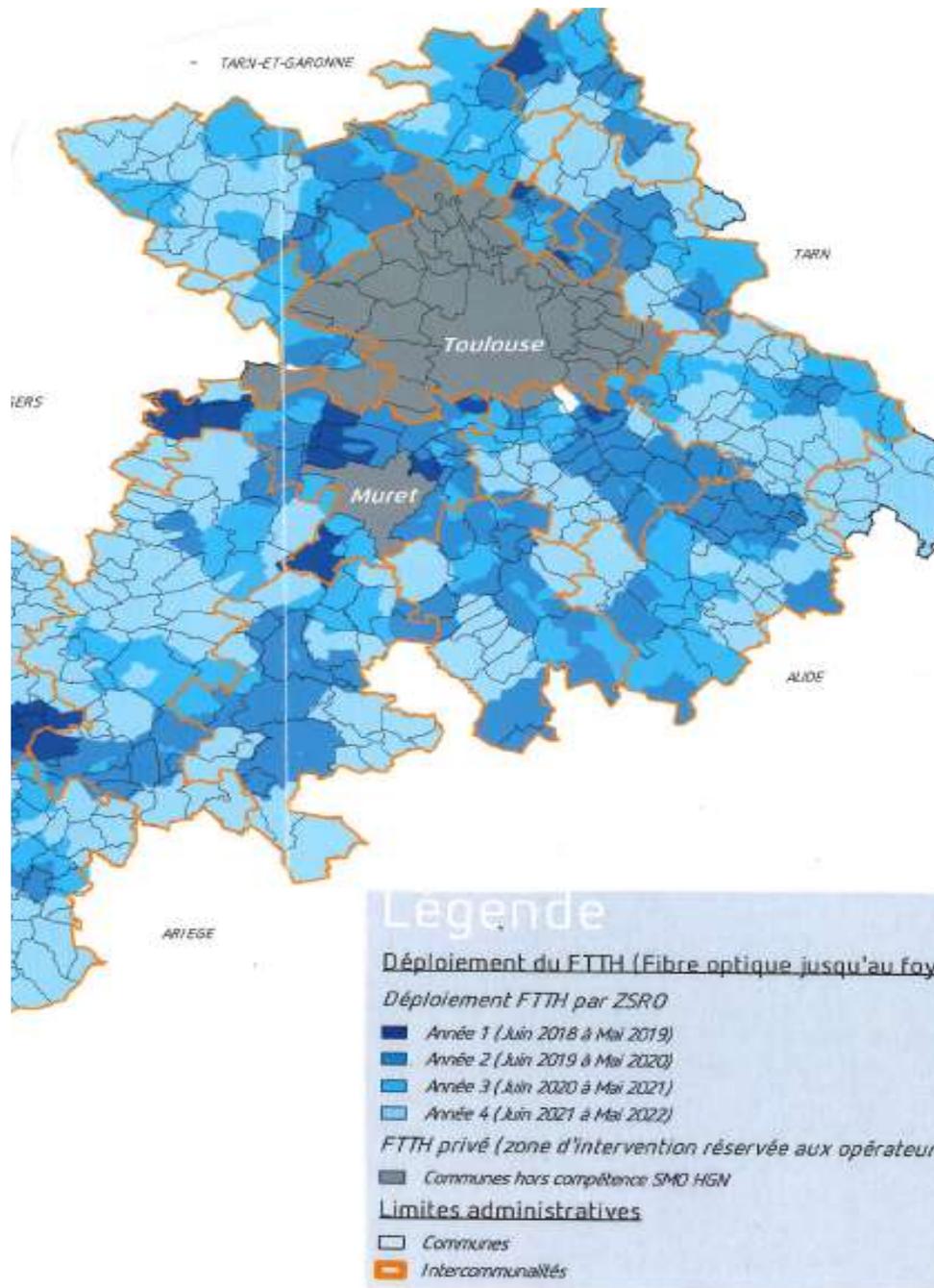
En 2018, Haute-Garonne Numérique a engagé, en avril 2018, une consultation pour une Délégation de Service Public qui va permettre de déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble de son territoire. En mai 2018, le conseil syndical a désigné le groupe Altitude Infrastructure comme délégataire.

À l'issue des négociations, Altitude Infrastructure s'engage à : garantir un accès à la fibre optique pour l'ensemble des communes du département de 280 000 prises au Très Haut Débit par la fibre optique, soit à dire 100 % du territoire dont Haute-Garonne Numérique a la responsabilité ;

le déploiement réalisé en 4 ans (2018-2022) : l'objectif initial fixé était la couverture du territoire en fibre optique jusqu'à l'abonné en 2030 ;

un volet formation avec 300 000 heures consacrées à l'information et à la formation des habitants et des professionnels.

Cartographie du déploiement de la fibre prévue



Merville : déploiement de la fibre optique jusqu'au foyer prévue de juin 2020 à mai 2021

Au sujet de la compétence Déchets

Dans le cadre de cette compétence, rappelons que le Sicoval réalise au bénéfice de ses administrés un certain nombre de prestations à savoir :

- La collecte des encombrants et des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ouverte aux habitants, aux professionnels et aux communes. Pour les communes de < 2500 habitants, dont la nôtre, elle a lieu sur R.V. gratuit, dans la limite de 6 R.V./an et de 10 unités d'encombrants par R.V.
 - o Déchets autorisés : mobilier, matelas ferrailles, jeux, vélos, petit et gros électroménager, informatique, téléphones, écrans télé...
 - o Déchets refusés : déchets verts, gravats, pneus, bouteilles de gaz, déchets toxiques (peintures, acides ...) pièces automobiles ou tout équipement de plus de 60kg ou de dimensions supérieures à 2x1,5m.
 - o Le coût de cette collecte est compris dans la part fixe de la redevance incitative.
- Le broyage gratuit des branchages à domicile, sur R.V. limités à 2 R.V./foyer/an.



Informations plus précises au 05 62 24 02 02

- La collecte des O.M résiduelles (bac gris) et des papiers, cartons et emballages (bac jaune)
 - ⇒ Cette collecte est financée par une redevance incitative comprenant une part fixe fonction du litrage du bac et une part variable fonction du nombre de présentation du bac gris.
 - ⇒ Fin 2017, la collecte s'établissait à 164kg de déchets résiduels/hab./an, et à 84,5kg de déchets triés/hab./an.

A titre de comparaison le tarif déchets annuel moyen en € pour un foyer de 3 personnes ressort à 176€ pour le Sicoval, à 308,5€ pour l'EPCI les Coteaux du Girou, à 330€ pour l'EPCI Terre du Lauragais et à 350€ pour Toulouse Métropole ; tout en notant cependant que ces tarifs ne sont pas toujours établis sur des bases identiques. Le Sicoval perçoit une REOM, redevance basée sur le service rendu, Toulouse Métropole une TEOM, taxe totalement déconnectée du service rendu et établie en fonction du montant de la taxe foncière de l'habitation.

Dans le cadre du « Cap politique 2018-2020 » pour ce qui concerne le Service aux habitants, aux communes et le cadre de vie, le Sicoval souhaite entre autres objectifs poursuivre une politique de réduction des déchets et parvenir à moins de 100kg/hab./an dans les 10 ans à venir, mais également améliorer la qualité et l'efficacité des services. Objectifs qui s'inscrivent dans le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) programme d'action sur 6 ans (2019-2024) prescrit par la loi Grenelle II, pour toutes les collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers.

Toutefois considérant pour les années à venir les évolutions tarifaires des prestations de SUEZ estimées à 3%, de DECOSET estimées à 5% et malgré une revalorisation de la redevance de 2,2% prenant effet au 1^{er} janvier 2019, à l'horizon 2020 le déficit structurel du budget déchets se situerait à 1M€. Ceci amène le

SICOVAL à poursuivre sa politique de réduction des coûts en réexaminant aussi bien l'exploitation, que la facturation ou la grille tarifaire et à faire des propositions qui si elles sont reprises et validées par le Bureau du SICOVAL seront ensuite soumises au vote des différents Conseils de Communauté à venir.

Le compte administratif 2018 du Sicoval fait ressortir les chiffres suivants :

Investissement : 557 191€ tant en dépenses (59% en investissement collecte, 41% en remboursement du capital des emprunts déchets) qu'en recettes

Fonctionnement : 9 076 932 € tant en dépenses (45% liés au transport et au traitement des déchets par DECOSET) 29% servis au prestataire de la collecte des déchets à savoir SUEZ) qu'en recettes (88% provenant de la facturation aux usagers de la collecte).

Le budget déchets 2019 a récemment été voté par le Conseil de Communauté. Il s'établit comme suit :

- Investissement : 2,44 M€ en dépenses et 2,04 M€ en recettes
- Fonctionnement : 10,16 M€ en dépenses et 10,33 M€ en recettes
- Soit un total de 12,6 M€ pour l'ensemble du budget déchets, fonctionnement et investissement cumulés.

0-0-0-0

Sources : *Rapport sur le prix et la qualité des services*
« Déchets : prévention, collecte traitement et valorisation. »
« Le Cap politique 2018-2020 »
Documents consultables en Mairie

Info de dernière minute :

- Avis aux habitants de Mervilla concernant la fermeture des agences EDF en France en 2019 :
- Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 : <https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>
 - Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF pour Mervilla : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>
 - Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur : <https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>

Bien vivre ensemble



Le printemps est là !!!

Quel bonheur de retrouver nos jardins, de profiter de nos terrasses !!!

Pour que ce bonheur soit partagé, de petites règles de bien vivre ensemble sont à respecter :

✓ Les horaires de tontes, d'utilisation des moteurs thermiques.



Les horaires de tontes, d'utilisation des moteurs thermiques.

Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, raboteuses ne peuvent être effectués que :

- 👍 **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- 👍 **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- 👍 **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00**

Selon arrêté préfectoral portant sur la lutte contre les bruits du voisinage du 23 Juillet 1996.



✓ Les déchets.



Commander un composteur



Demander le service de broyage des
branchages à domicile



Quelques rappels : Brûlage et dépôt sauvage des déchets verts sont interdits

Ce que dit la loi : les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets (quels qu'ils soient). Les déchets verts en font partie : tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, taille de haie, débroussaillage, épluchures... ils doivent être déposés en déchèterie. Mais ils peuvent être valorisés par le compostage ou le paillage.

Au-delà des troubles de voisinage (odeurs, fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets augmente la pollution atmosphérique.

Le dépôt sauvage est lui totalement interdit.

✓ Les conteneurs jaunes et gris.

Entre chaque levée, les conteneurs doivent être rentrés ou rangés, de telle sorte qu'ils ne soient pas sur la voie publique.

L'équipe municipale

Naissances



Le 27 janvier 2018 – Lisa DELAHAYE SATGÉ

Le 22 août 2018 – Kloé, Hélène, Colette KAHRAMAN

Le 13 décembre 2018 – Cassandra, Emma, Gigi TRARIEUX BARRE

Mariages



Le 12 juillet 2018 – Sylvain ROOS et Claire MAZEROLLES

Décès

Le 5 octobre 2018 – Philippe, Pierre, Fransisco ROUÉ

Le 3 février 2019 – Remiglio MANTOVANI

Le 5 mai 2019 – Georges, William, Léopold HARRIS

1. Réservez votre Samedi 22 Juin 2019 !

2. Pour notre fête
communale



NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

Au programme :

A partir de 19 h : **Tombola, Jeux pour les plus petits et Apéritif,**
puis Repas où chacun apportera une salade ou une entrée à partager.

La commune prendra en charge : grillades, pain, fromage, dessert et vins.

Pensez aussi à vos assiettes, verres, couverts.



Inscription au repas

Nom :

Nombre d'adulte(s) :

Nombre d'enfant(s) :

Inscriptions à confirmer avant le 10 juin à la mairie ou par mail : mervilla.mairie@wanadoo